

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 4 MAI 2015 à 19h30 VALANT PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire. MMES, Katia PERRET M. Jean BARTHOMEUF (à partir de 19h35), M. Francis BLOCH, Adjoints au Maire.
MMES A BLANC-MONOT, Evelyne DOY, Françoise EYRAUD, MM Pierre-Louis BALLET, Josette GUERRIER, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON Conseillers municipaux.

Absents excusés : Pascale LABART (pouvoir donné à K. PERRET), Sandrine MAZZOTTI (pouvoir donné à F. EYRAUD), Marie LABROSSE (pouvoir donné à F. BLOCH)

Secrétaire de séance : F. EYRAUD

Convocation faite le : 27 AVRIL 2015

publiée le : 27 AVRIL 2015

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2015 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

I – PRESENTATION PAR L'ASSOCIATION SPINOSA DU TRAVAIL QUI SERA MENÉ SUR LA COMMUNE

M. Michel BONGIRAUD, Président de l'Association SPINOSA, présente le projet de travail qui sera mené par l'association avec des étudiants de l'Institut des Technologies de l'Environnement (IET Lyon), dans le cadre d'un stage tutoré.

Au préalable, une brève présentation de l'association est réalisée : 37 membres, travaillant autour de 2 axes :

- Patrimoine naturel :

Réalisation d'un Inventaire Biodiversité Communale, animation d'ateliers TAP (Temps d'Activités Périscolaires), élaboration d'un Wiki book en ligne et de publications, exposition itinérante, diaporama commenté par les enfants, animations des Journées Européennes du Patrimoine 2015 (autour du thème de l'environnement), organisation en mai 2016 de la Fête de la Nature

- Patrimoine immatériel

Travail de collecte de témoignages enregistrés, recherches d'archives

Le projet de stage tutoré concerne les étudiants de la filière BTS « Gestion et protection de la nature », au cours duquel les étudiants sont formés à inventorier le patrimoine naturel d'un site, comprendre le fonctionnement d'un territoire, proposer des mesures de gestion, en assurer le suivi et communiquer sur la Nature.

Le stage devrait s'effectuer à la rentrée scolaire 2015, voire en février-mars 2016.

Le projet nécessite la signature d'une convention tripartite entre l'école, l'association et la commune. Le stage ne sera pas rémunéré, il durera 10 à 12 jours, pour 5 à 10 étudiants.

M. BONGIRAUD présente les avantages de ce projet pour la commune : un inventaire professionnalisé sera réalisé, et permettra de mettre à jour la base de données de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Cela permettra de bénéficier des compétences des étudiants, et d'obtenir des données valorisantes et réutilisables. Ce sera une expérience pionnière dans l'Ain.

Des salles seront prêtées aux étudiants. M. le Maire demande à l'association de veiller à s'assurer.

M. le Maire rappelle qu'une étude est actuellement en cours sur la partie paysagère du PLU de la commune. C'est un travail conjoint avec le projet de l'association. Cette démarche de recherche d'identification et de préservation de la biodiversité va dans le sens du Parc Naturel Régional de la Dombes. F. BLOCH précise que ce projet ne doit pas être confondu avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

M. le Maire demande que le travail réalisé par les étudiants et l'association soit lisible pour les habitants. M. BONGIRAUD répond qu'une restitution du travail réalisé par les étudiants sera faite sur le site internet de l'association, et sur des supports accessibles.

M. BONGIRAUD indique qu'un travail est en cours avec des enfants de l'école, l'association intervenant dans le cadre des TAP (Temps d'Activité Périscolaires), une heure par semaine.

M. Francis BLOCH rappelle que dans le cadre du travail qui sera réalisé par l'association, en ce qui concerne le chemin de halage, un partenariat devra être fait avec VNF (Voies Navigables de France) et la CCDSV (Communauté de communes Dombes Saône Vallée). Concernant le chemin de halage, qui est réglementairement interdit à la circulation, M. le Maire indique qu'à partir du 15 juin les barrières seront fermées.

A la demande de Mme E. DOY, M. BONGIRAUD précise que les étudiants fourniront une étude circonstanciée, et non pas un mémoire.

Mme A. BLANC-MONOT demande si l'association Spinosa est liée au PNR. M. BONGIRAUD répond que pour l'instant l'association est trop petite pour être membre du PNR, mais que l'association est en contact avec des personnes du PNR.

Mme A. BLANC-MONOT demande pourquoi cet inventaire a lieu maintenant. M. BONGIRAUD répond qu'en 1985 un diaporama avait été réalisé sur Saint-Bernard, et qu'il est apparu aujourd'hui une volonté de la part de nombreuses personnes de faire plus pour la commune.

Le conseil décide à l'unanimité de mettre à disposition des salles communales aux étudiants dans le cadre du stage tutoré avec l'association Spinosa.

La commune prendra part à la signature de la convention de stage après validation des élus.

II – ETUDE D'ACHAT D'UN HANGAR

Monsieur le Maire présente la possibilité pour la commune d'acquérir le hangar de M. PITAUD, situé Avenue des Helvètes.

Il s'agit d'un hangar d'une surface de 150 m² environ, sur un terrain de 1 671 m². Le prix proposé s'élève à 250 000 € (même prix proposé en 2009). Le service des Domaines est consulté afin d'avoir une estimation.

Deux garages autos ont occupé successivement ce bâtiment, et ont occasionné des gênes. Ils ne respectent pas la réglementation en matière de traitement des déchets. Un nouveau garage automobile devrait s'installer en location. M. le Maire explique qu'il a rencontré M. PITAUD afin de lui rappeler les contraintes existantes (en ce qui concerne les déchets, et les prescriptions imposées par le PLU).

M. le Maire rappelle que la commune loue actuellement le hangar de Mme MANIN, situé chemin de Fétans. Le hangar actuel n'est pas pratique : petite surface et manque de place disponible pour mettre à l'abri tous les véhicules de la commune.

M. le Maire indique que la commune a l'opportunité d'acquérir ce bien, dont le financement se ferait par l'emprunt.

J. BARTHOMEUF rappelle qu'en 2011 un projet de réalisation d'un hangar sur une partie du terrain Zinderstein avait été élaboré : un hangar (démontable) d'une surface de 250 m² pour 132 000 euros. Ce projet n'avait pas vu le jour en raison du legs Zinderstein, qui impose « que la commune mette les biens immobiliers, terrains et autres à la disposition d'organismes de secours aux handicapés, aveugles ... ». Le projet de hangar avait été finalement abandonné.

M. WATSON précise que le hangar actuellement loué coûte 2 800 € / an à la commune.

Mme A. BLANC-MONOT demande s'il y a d'importants travaux à réaliser sur le hangar de M. PITAUD. Pour M. le Maire il y aura des matériaux à évacuer, et éventuellement de l'amiante.

Concernant la réalisation d'un hangar sur le terrain Zinderstein, M. le Maire indique qu'il n'est pas favorable à un tel projet, en raison de sa situation dans le périmètre des monuments historiques (le château). M. F. BLOCH précise qu'au préalable à la réalisation d'un tel projet, le PLU devra être modifié.

Le conseil décide d'autoriser le Maire à ouvrir la discussion avec M. PITAUD pour l'achat du hangar, et à négocier le prix.

III – DEBATS SUR LE DEVENIR DE L'ANCIENNE MAIRIE ET PROGRAMMATION DU LANCEMENT DES ETUDES DE REHABILITATION

M. le Maire rappelle que le bureau de tabac situé dans le bâtiment de l'Ancienne Mairie est fermé depuis le 1^{er} janvier 2015, et que le tabac a été transféré à l'épicerie Vival. Il signale qu'un arrêté minutes sera mis en place devant les commerces, avec 5 places de stationnement.

Deux propositions sont présentées :

- Conserver le bâtiment
- Vendre le bâtiment

Au cours d'une réunion des élus de la majorité il a été décidé de conserver ce bâtiment. M. le Maire demande l'avis des trois élus de l'opposition.

Pour Mme E. DOY il n'est pas nécessaire de garder un bâtiment si l'on ne sait pas quoi en faire. M. le Maire précise qu'il y a des besoins et des pistes qui ont été évoqués : problématique des jeunes qui n'ont pas de possibilité d'avoir un premier logement sur la commune (studio), réaliser des locaux associatifs, une maison de services (médical), un snack, un lieu d'accueil des jeunes ...

M. G. LEFEBVRE évoque la problématique du stationnement, et demande si un contrôle a été réalisé pour connaître l'état du bâtiment.

M. le Maire explique que des contrôles ont été faits par des professionnels du bâtiment, mais aucune attestation n'a été délivrée.

J. BARTHOMEUF souhaite rester prudent sur les possibilités de réaliser des logements pour les jeunes, tant qu'un bureau d'études n'a pas vu le bâtiment.

Concernant la possibilité de réaliser des locaux associatifs, M. J. BARTHOMEUF propose de consulter les associations. Mme E. DOY précise qu'il faut au préalable regarder s'il y a des besoins. M. le Maire souligne que de tels locaux engendreraient des frais de fonctionnement.

Le conseil municipal décide de :

- consulter les associations ;
- lancer les études de réhabilitation en se faisant appel à un maître d'œuvre.

M. J. BARTHOMEUF rappelle qu'il était prévu de consulter la population sur ce projet. M. le Maire répond qu'elle aura lieu, une fois que la trame du projet sera élaboré avec un chiffrage.

Mme A. BLANC-MONOT demande si une visite du bâtiment est possible. M. le Maire charge Mme K. PERRET d'organiser une visite un samedi matin.

IV – PROPOSITION DE MODIFICATION DU CIMETIERE PAYSAGER

M. le Maire rappelle que dans le nouveau cimetière, il y a une partie paysagée. Sur ces tombes la pose de monuments funéraires est interdite, seule la pose de stèles est autorisée. Il fait part des nombreuses demandes adressées en mairie pour que les familles puissent installer des pierres tombales, comme dans l'ancien cimetière. Or, le règlement actuel du cimetière l'interdit.

Chaque tombe a un entourage différent, ce n'est pas esthétique (des photos du cimetière paysager sont présentées aux élus). Des gens se plaignent du manque de matérialisation des concessions.

Majoritairement il y a des demandes de concession dans l'ancien cimetière, mais il en reste très peu.

Mme K. PERRET informe que deux pins situés au-dessus des tombes dans le cimetière paysager ont été coupés. Cela permet de dégager le columbarium, et que ce soit plus propre. Les arbres empêchaient la végétation de pousser.

Mme A. BLANC-MONOT demande pourquoi un cimetière paysager a été réalisé. Mme K. PERRET répond qu'à une époque beaucoup de communes ont choisi de réaliser ce type de cimetière.

Le conseil envisage de permettre aux familles qui ont une concession dans le cimetière paysager de pouvoir réaliser un monument funéraire et un entourage. Les familles seront contactées pour les informer de cette possibilité.

Le règlement du cimetière sera modifié en conséquence, et présenté lors d'un prochain conseil municipal.

V – INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Suite à la mise en concurrence réalisée (trois sociétés ont été consultées) pour renouveler le parc informatique de la mairie, M. F. PATIN présente l'offre retenue : celle de la Société Netkom située à Anse. La société Netkom a été retenue en raison de sa proximité, de ses interventions possibles le samedi matin, et de sa souplesse sur la maintenance et le service ; et de sa proposition tarifaire pour le serveur.

Une partie du parc informatique de la mairie est renouvelé, et un serveur (avec accès hiérarchisés) sera installé pour un montant de : 7 487.08 €.

La maintenance des postes informatiques de la mairie et de l'école sera regroupée dans un seul contrat, à partir du 30 juin 2015, pour un montant de 2 073.60 €.

VI – CONTRATS D'ASSURANCE

En raison des fortes hausses du montant des cotisations d'assurance de la commune, une demande a été faite auprès de GROUPAMA pour obtenir une proposition de contrat d'assurance multirisques et de protection juridique.

Au vu de ces propositions qui sont moins onéreuses, il a été décidé de résilier les contrats actuels avec AXA : multirisques et protection juridique. Le contrat proposé par GROUPAMA englobera l'assurance multirisques et la protection juridique.

Une proposition de GROUPAMA est en attente pour les contrats d'assurance des véhicules de la commune. Une économie d'environ 4 500 € sera réalisée.

M. P. WATSON souligne que le contrat d'assurance statutaire du personnel (actuellement chez CNP Assurances) sera également revu.

VII – ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

M. le Maire précise que l'ensemble des zonages d'assainissement a été voté par la CCDSV. Une étude de déploiement sur St Bernard, secteur du Bois du Lys, sera faite par la CCDSV pour établir une programmation pluriannuelle.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

A – PNR Dombes

M. le Maire indique que la cotisation de la commune pour le PNR de la Dombes s'élève à 227.50 €. La CCDSV a décidé de prendre en charge la moitié des cotisations de ses communes membres.

B – Pôle Emploi

Mme E. DOY demande s'il est possible de connaître les statistiques sur les demandeurs d'emploi de la commune. Elle indique qu'il existe un site internet spécialisé de Pôle Emploi pour accéder à ces éléments.

M. le Maire indique que le nécessaire a été fait pour obtenir les accès à ce site. La demande est en cours de traitement par Pôle Emploi. Il rappelle que ces données sont confidentielles, et qu'elles seront traitées par le CCAS, le cas échéant.

C – SMICTOM

M. P-L BALLETT rappelle qu'il y a toujours trop de verres dans les ordures ménagères. Le tri du verre dans les bennes à tri est insuffisant. Beaucoup d'efforts sont à réaliser, un article paraîtra à ce sujet dans le SBI.

D – Fibre optique

Mme A. BLANC-MONOT demande pourquoi la Sté EIFFAGE était devant l'école. M. le Maire répond qu'ils mandrinent les fourreaux existants de Numericable pour la fibre optique. Il s'agit d'un travail de repérage. Concernant la fibre optique, une réunion aura lieu le 11 mai prochain avec le bureau d'étude.

E – Circulation

Mme A. BLANC-MONOT signale que d'importants camions circulent rue de la Saône, et demande s'il existe une réglementation.

M. le Maire répond que les contrôle routiers de la gendarmerie sont renforcés sur l'Avenue des Helvètes, ainsi que sur le pont. Des camions de plus de 19 tonnes circulent sur le pont malgré l'interdiction existante.

Des gros camions livrent également l'épicerie. M. le Maire évoque la possibilité de leur demander de ne pas se garer sur le parking à certaines heures.

M. le Maire indique que les pavés du rond-point de l'Avenue Valadon / des Helvètes ont été repris, à cause du passage des semi-remorques.

F – Ecole

Mme A. BLANC-MONOT demande si les effectifs de l'école pour la rentrée sont connus.

Mme F. EYRAUD répond qu'elle n'a pas encore la répartition par classes, les effectifs seront a priori les mêmes qu'actuellement.

G – Manifestations

- 16/05 : Amicale Boules : Coupe Emile RAY
- 25/05 : Marché aux fleurs à la Maison de retraite Utrillo
- 29/05 : Amicales Boules : Coupe François PAOUR
- 06/06 : Accueil des nouveaux bébés à 11h à l'Espace Chabrier
- 26/06 : Kermesse de l'école

H – Feux d'artifice

M. le Maire indique que le feu d'artifice sera tiré le vendredi soir des conscrits.

I – Remerciements

M. le Maire remercie M. LEGOUGE d'accueillir en stage M. Bruno BARTHELEMY pour les besoins de sa formation de garde-champêtre, au sein de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Prochain conseil municipal le 01/06/2015.

Signatures :